



## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTE DE SAINT PAUL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'article 610-5 du Code Pénal,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** la demande écrite de l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX représentée par Madame BROSSE Valérie en date du jeudi 04 Décembre 2025

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de remise en état suite à l'abandon de branchements collectifs GRDF – Route de Saint Paul devant l'immeuble Bruges à hauteur du n°41 à Pont-Audemer.

## ARRÊTE

**Article 1 :** l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX est autorisée à réaliser les travaux cités ci-dessus à compter du lundi 22 Décembre 2025 pour une durée de 10 jours.

**Article 2 :** l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX sera autorisée à stationner ses véhicules de chantier à proximité de la zone d'intervention.

**Article 3 :** l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX sera autorisée à neutraliser les places de stationnement à hauteur du n°41 Route de Saint Paul devant l'immeuble Bruges à Pont-Audemer.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité des automobilistes et des piétons route de Saint Paul devant l'immeuble Bruges à hauteur du n°41 à Pont-Audemer. La circulation sera alternée et gérée manuellement.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR et l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX représentée par Madame BROSSE Valérie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 8 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

Christophe CANTELOUP

